



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-046

Objet : Approbation de l'avenant n°1 au marché Souscription d'assurances pour les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique – Lot n°3 : Risques statutaires.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2184-1 et L1414-4 ;

Considérant les caractéristiques, ci-après, de l'avenant n°1 à l'accord-cadre « Souscription d'assurances pour les services de CAP Nord Martinique.

Lot n° 3 : Risques statutaires » :

Identification du marché :

Marché n° 2022/052/S-3 du 8 décembre 2022

Approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 3 novembre 2022

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 9 décembre 2022

Notifié le 26 décembre 2022

Titulaire du marché :

CNP ASSURANCES

4, place Raoul Dautry

75 716 PARIS CEDEX 15

Tél. : 01.42.18.88.88

Fax : 01.42.18.81.88

Courriel : marchespublics@sofaxis.com

SIRET : 341 737 062 00024

Objet de l'avenant n° 1 :

Le présent avenant vise à préciser l'article I de l'acte d'engagement :

I – Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée pour CAP Nord Martinique

- Avec sa solution de base
- Avec la variante et sa Prestation Supplémentaire Eventuelle n° 1
- Avec la variante et sa Prestation Supplémentaire Eventuelle n° 2
- Avec la variante et sa Prestation Supplémentaire Eventuelle n° 3
- Avec la variante et sa Prestation Supplémentaire Eventuelle n° 4

Délais d'exécution

La durée du contrat demeure inchangée.

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 2022/052/S-3 « Souscription d'assurances pour les services de CAP Nord Martinique. Lot n° 3 : Risques statutaires ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 avril 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

